



Jean Luc Rahaga qui n'en revient pas d'être le sujet de ce "scoop" anti-démocratique, en ce début du III<sup>e</sup> millénaire. Ici à Fiadanana

COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
CIRCONSCRIPTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
D'ANTANANARIVO  
SECTION DE RECHERCHES CRIMINELLES  
D'ANTANANARIVO



REPOBLIKANI MADAGASAKARA  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

A Antananarivo, le 18 juillet 2014

N° 276 -SRC/2 -CONV

**FIANTSOANA**

Antsoina ianao Atoa RAHAGA Jean Luc, Directeur de Publication du journal MADAGASCAR MATIN izay mba ho tonga aty amin'ny Biraon'ny sampana fikarohana heloka bevava FIADANANA ANTANANARIVO ny Alatsinainy 21 Juillet 2014 amin'ny 07 ora sy sasany maraina tsy diso fa mis raharaha ilàna anao.

Ento miaraka aminao ny karampanondrom-pirenena.  
Voir: OA2 et P6



La presse est réellement en danger dans la Grande île de l'océan Indien. Notre confrère Jean-Luc Rahaga, Directeur de publication du quotidien Madagascar Matin, a été

immédiatement placé sous mandat de dépôt, après une audition à la section criminelle de la Gendarmerie nationale et un passage au tribunal d'Anosy. Le procès est prévu pour le mercredi 22 juillet 2014. Mais d'ici là, Jean Luc dormira dans la prison d'Antanimora.



Ici dans les couloirs du Palais de Justice d'Anosy, en route pour la prison

Incarcéré comme le pire des ennemis publics « *numéro un* », le pire des voleurs, des violeurs et des assassins à Madagascar. En haut lieu, on doit se frotter les mains pour cet « *exploit* » aussi veule que lâche. Qui a porté plainte ?

[L'article sans complaisance se trouve ICI](#)

. Mais le rédacteur en chef du quotidien Madagascar Matin a aussi été jeté en prison avec Jean-Luc. Motifs ?

*"Diffamation et publication de nouvelles sans preuves"*

. Et le droit de réponse, bordel, c'est fait pour les chiens ?

Jeannot Ramambazafy - 21 juillet 2014

Photos : Harilala Randrianarison